



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1323

Attribution d'une subvention d'investissement à la MJC Presqu'île Confluence - Marché gare, sur l'enveloppe 02219002, pour un montant global de 100 000 euros - Approbation de convention

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1323 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT
A LA MJC PRESQU'ILE CONFLUENCE - MARCHE GARE,
SUR L'ENVELOPPE 02219002, POUR UN MONTANT
GLOBAL DE 100 000 EUROS - APPROBATION DE
CONVENTION (DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Bâtiment Porche – Restructuration bâtiment pour la salle de musique « Marché Gare ».

Par délibération 2021/1204 du 18 novembre 2021, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont « Aménagements socio-éducatifs 2015-2020 » n° 2015-1, programme 00001.

Je vous rappelle que la Ville de Lyon porte une ambition forte en matière de politique publique culturelle, avec plusieurs objectifs inscrits au plan de mandat :

- soutien à la création artistique et culturelle ;
- inspiration et émancipation par des parcours d'éducation artistique et culturelle et le développement des pratiques artistiques amateurs ;
- échanges et coopérations à Lyon, en France, en Europe et dans le monde.

Pour ce faire et mener à bien ces objectifs, des actions prioritaires seront conduites sur le temps du mandat afin de rééquilibrer le budget culture et soutenir la création artistique, favoriser l'accès à la culture et à la pratique artistique, promouvoir les droits culturels, mettre en œuvre l'éco-responsabilité et la transition écologique et sociale au sein de cette politique publique et enfin, participer à la coopération et aux solidarités internationales.

L'un des engagements dès 2021 et pour les années à venir est de soutenir les artistes, auteurs et autrices, et professions associées dans leur travail et leur donner les moyens de la création. A cet égard, le montant des subventions annuelles de fonctionnement proposées et votées pour le secteur indépendant de la culture a d'ores et déjà été revu à la hausse lors du conseil municipal du 8 juillet dernier.

C'est aujourd'hui un second levier qui est activé, celui des subventions d'équipement consacrées à ces structures, dont le montant de l'enveloppe pluriannuelle 2021-2026 a été augmenté de 390 000 € par rapport au montant attribué sur la période 2015-2020.

L'enjeu est d'améliorer les conditions de travail des artistes et des technicien-nes et des équipes administratives, ainsi que les conditions d'accueil du public.

Les structures qui disposent de lieux de création et/ou diffusion peuvent avoir besoin de soutien de la part des partenaires publics dont la Ville de Lyon pour des travaux de rénovation voire de remise aux normes actuelles de sécurité ; de modernisation du matériel scénique. Aider ces lieux mais aussi des équipes artistiques à moderniser leurs

équipements tout en favorisant l'accès à la culture pour le plus grand nombre, présente un intérêt communal certain.

Lors du Conseil municipal du 30 septembre 2021, 27 structures ont été soutenues pour leurs projets d'investissement pour un montant global de 175 000 €

Les éléments d'appréciation pour proposer un soutien à ces structures ont été :

- participer à l'amélioration des conditions d'accueil des artistes et des publics pour les lieux ;
- proposer des équipements qui peuvent être mutualisés ;
- permettre l'acquisition d'équipement dédié à la création artistique comme des instruments de musique, du matériel scénique ou technique facilitant la diffusion des créations ;
- présenter un budget avec d'autres recettes prévisionnelles que la subvention demandée à la Ville de Lyon.

Depuis 2005, la MJC Presqu'Ile Confluence, dispose par convention avec la Ville de Lyon, d'une salle de spectacle située 34 rue Casimir Perrier dans le 2^{ème} arrondissement dans l'ancien marché de gros et entièrement dédiée aux musiques actuelles amplifiées. De par sa jauge de 300 places, le Marché Gare joue un rôle clé dans la professionnalisation des groupes en leur permettant de passer le cap entre les cafés - concerts et les salles de plus grande capacité.

La délégation à la Culture soutient depuis sa création le projet artistique et culturel développé par le Marché gare – labellisé SMAC par le Ministère de la culture - qui répond à la politique menée par la Ville dans le secteur des musiques actuelles. Ce projet se développe principalement autour de la diffusion de groupes lyonnais et régionaux et par l'accompagnement des artistes émergents.

Dans le cadre de la rénovation complète du Bâtiment Porche – Restructuration du bâtiment à destination de la salle de musique "Marché Gare" - Opération n° 02219002 – initié par la Ville, soutenue par la Métropole de Lyon et pilotée par la SPL Confluence, la salle de concert va notamment être agrandie pour accueillir 400 spectateur-trices ainsi que la création d'un deuxième espace scénique au rez-de-chaussée, « Le Club ».

Financement Ville : 1 691 666,67 euros HT soit 2 030 000 euros TTC

Financement Métropole de Lyon : 1 625 000 euros HT soit 1 950 000 euros TTC

La fin des travaux du nouveau Marché gare est prévue pour le printemps 2022.

Afin d'équiper cet équipement rénové avec du matériel scénique et du mobilier indispensable à un « théâtre en ordre de marche », les délégations culture et éducation populaire souhaitent apporter des contributions financières.

La convention d'application formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le budget prévisionnel d'investissement de ce projet en 2021 est de 297 000 € et se répartit comme suit :

Ville de Lyon : 100 000 €
Métropole de Lyon : 40 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 50 000 €
Etat. : 50 000 €
Autofinancement : 47 000 €

Il est proposé d'attribuer une subvention de 100 000 € à la MJC Presqu'Ile Confluence dont 60 000 € au titre de la Culture et 40 000 € au titre de l'éducation populaire.

Pour information, subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020 : 85 000 €

Pas de subvention d'investissement demandée au titre de l'année 2020.

Pour information, subvention de fonctionnement au titre de l'année 2021 : 85 000 €

Il convient de porter le montant global de l'opération à 2 143 000 € TTC, subvention comprise, à financer par affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1 « Aménagements socio-éducatifs 2015-2020 », programme n° 00001.

Vu les délibérations n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021 et n° 2021/1204 du 18 novembre 2021 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Une subvention d'investissement pour un montant global de 100 000 € est allouée à la MJC Confluence – Marché gare.
- 2- La convention d'application financière établie entre la Ville de Lyon et l'association MJC Presqu'Ile est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à le mettre en œuvre.
- 4- Le nouveau montant de l'opération n° 02219002 « Bâtiment Porche - Restructuration du bâtiment à destination de la salle de musique "Marché Gare" » est approuvé. L'opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements socio-éducatifs 2015-2020 », programme n° 00001.
- 5- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits au budget de la Ville de Lyon sur le programme n° 00001, AP n° 2015-1, opération 02219002 et seront imputées sur les chapitres 204 et 27, fonctions 420, 311 et 316 selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

Années antérieures : 823 290 €;

2021 : 1 208 400 €;

2022 : 111 310 €

- 6- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET